

INSCRIPTION ET FINANCEMENT

Ce plan de formation professionnelle continue non diplômante Arts, cultures, éducation est destiné aux musiciennes et musiciens intervenants et à leurs partenaires. Il se déploie sur le territoire des régions Auvergne - Rhône-Alpes et Bourgogne - Franche-Comté. Il est réalisé avec le soutien du ministère de la Culture, la DRAC Auvergne - Rhône-Alpes.

Les modalités d'inscription :

L'inscription à une session de formation s'effectue auprès du CFMI de l'Université Lumière Lyon 2 en retournant le bulletin d'inscription au plus tard à la date précisée sur la fiche descriptive propre à chaque formation. Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. Vous avez la possibilité de vous préinscrire dans l'attente de la confirmation d'un financement. Vous pouvez vous inscrire à plusieurs formations.

1. Votre formation est financée par un tiers:

Merci de nous retourner la fiche d'inscription complétée, signée et tamponnée par votre employeur/organisme financeur. Nous vous recommandons de prendre contact avec votre service des ressources humaines et/ou votre employeur ou votre OPCO dans les meilleurs délais afin d'engager les démarches pour une demande de prise en charge. Un devis pourra lui être envoyé. Une fois le financement validé, une convention de formation est adressée à votre employeur ou à votre organisme financeur pour signature. À l'issue de la formation, la facture est directement transmise à votre financeur.

Qui sont les financeurs ?

a) Votre employeur via le « plan de développement des compétences ». Tout salarié peut prendre l'initiative de demander à suivre une formation prévue par le « plan de développement des compétences ». Sa mise en œuvre relève de la décision pleine et entière de l'employeur. Prenez contact avec votre service RH,

b) Votre OPCO ou celui de votre employeur (AFDAS, UNIFORMATION, ...),

c) Le Fonds d'Assurance Formation (FAF) pour les auto-entrepreneurs/auto-entrepreneuses,

d) France Travail

2. Vous financez vous-même votre formation :

Merci de nous retourner la fiche d'inscription dûment complétée et signée, celle-ci valant engagement. Un contrat vous sera ensuite adressé pour signature. Celui-ci devra nous être retourné avant le début de la formation. À l'issue de la formation, une facture du montant total de la formation vous est transmise par mail, accompagnée du RIB de l'Université. Le règlement devra être effectué par virement bancaire dès réception de la facture. Afin de faciliter le traitement de votre paiement, merci de faire impérativement figurer le numéro de la facture dans le libellé du virement.

Les conditions de report/annulation d'une action et les conditions d'abandon :

La ou le signataire du contrat ou de la convention est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté les Conditions Générales de Vente Formation Continue et Alternance de l'Université Lumière Lyon 2 à la signature du contrat ou de la convention (téléchargeables sur le site lesla.univ-lyon2.fr/cfmi).

Le plan de formation professionnelle continue non diplômante Arts, cultures, éducation n'est pas éligible au CPF. Notre établissement est référencé DATADOCK.

N'hésitez pas à nous contacter pour des renseignements complémentaires :

Anne Decroly

anne.decroly@univ-lyon2.fr

04 72 98 28 54 / 06 21 45 60 88

